



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 16 janvier 2018

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Je vous transmets les versions française et anglaise d'un projet de règlement modifiant les règlements électoraux ainsi que des notes explicatives en application de l'article 550 de la Loi électorale. Cet article prévoit que les règlements sont soumis pour approbation à la Commission de l'Assemblée nationale ou à toute autre commission qui sera désignée par l'Assemblée nationale.

Je me permets de porter à votre attention que ce projet de règlement concerne la déclaration de candidature. Ainsi, dans un contexte où les prochaines élections générales se tiendront le 1^{er} octobre 2018 et que les partis politiques et les candidats souhaiteront s'y préparer, il serait souhaitable que les modifications proposées au règlement soient apportées dans les meilleurs délais.

Je sou mets le tout à votre attention et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le directeur général des élections,

Pierre Reid

p. j.

c. c. M. Michel Bonsaint, secrétaire général de l'Assemblée nationale

M. François Arsenault, directeur général des affaires parlementaires et secrétaire de la
Commission de l'Assemblée nationale

NOTE EXPLICATIVE

L'article 550 de la Loi électorale (RLRQ, c. E-3.3) donne au directeur général des élections le pouvoir d'élaborer des règlements sur les matières qui doivent être prévues par règlement en vertu de cette loi. Ces règlements doivent être soumis pour approbation à la Commission de l'Assemblée nationale ou à toute autre commission désignée par l'Assemblée nationale.

En prévision des prochaines élections générales provinciales, le directeur général des élections désire modifier le Règlement sur la déclaration de candidature (RLRQ, c. E-3.3, r. 7) afin de remplacer certaines règles relatives à la photographie devant être jointe à une déclaration de candidature. De même, il est proposé de réorganiser la formule 42 prévue en annexe du Règlement.

Règlement sur la déclaration de candidature

Les exigences actuelles relativement à la photographie des candidats n'ont pas été mises à jour depuis de nombreuses années, ce qui cause des difficultés d'application pour les partis et les candidats. Il est proposé de remplacer l'article 6 du Règlement sur la déclaration de candidature afin de préciser et de simplifier les spécifications touchant la photographie sur la base des normes prévues pour les passeports et la carte d'assurance maladie :

- La photographie doit donner une vue de face ou *légèrement de biais*, à visage découvert;
- La mention *tête découverte* est retirée;
- Le papier à simple épaisseur de 13 cm × 18 cm est remplacé par un « papier photographique de format de type passeport de 50 mm en largeur et 70 mm en hauteur (2 po en largeur et 2 ¾ po en hauteur) ».

Cet article est également bonifié par l'ajout d'une mention indiquant que le directeur général des élections peut partager, reproduire, distribuer et communiquer la photographie pour toute utilisation liée au processus électoral.

Formule 42 – Déclaration de candidature

Les modifications proposées à la formule 42 se détaillent comme suit :

Formulaire épïcène

Le formulaire de déclaration de candidature a été revu afin de rendre celui-ci épïcène.

Page 1 – Agente officielle ou agent officiel et Page 5 – Autorisation de la candidate indépendante ou du candidat indépendant

En vertu de la Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives (2008, c. 22), des modifications ont été apportées aux articles 59 et 239 de la Loi électorale relativement à la demande d'autorisation d'un candidat indépendant.

L'article 59 prévoit qu'un candidat indépendant peut, pendant la période prévue pour la déclaration de candidature, effectuer sa demande d'autorisation sur la formule prescrite pour la déclaration de candidature. Le représentant officiel de ce candidat est l'agent officiel qu'il désigne dans sa déclaration de candidature.

L'article 239 stipule que la déclaration de candidature produite par un candidat indépendant qui désire être autorisé doit, en outre, comporter son numéro de téléphone et les renseignements visés aux paragraphes 3 ° (adresse des communications), 4 ° (adresse des livres et des comptes) et 5 ° (nom, adresse et numéro de téléphone du représentant officiel) du premier alinéa de l'article 59.

Dans le formulaire de déclaration de candidature, ces ajustements se reflètent comme suit :

- À la page 1, dans la section « Agente officielle ou agent officiel », le champ pour l'inscription du numéro de téléphone devient obligatoire;
- À la page 5, il y a ajout d'une section complète dédiée à l'autorisation d'une candidate indépendante ou d'un candidat indépendant, section qui comprend également les autres renseignements exigés en ce qui a trait à une demande d'autorisation ainsi qu'à l'attestation de l'autorisation par le directeur du scrutin.

Ces changements législatifs ont été intégrés administrativement au formulaire de déclaration de candidature en février 2012 en vertu de l'article 87 de la Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives. Toutefois, ces modifications doivent être intégrées au modèle prescrit par le Règlement sur la déclaration de candidature.

Pages 2 et 3 – Désignation du ou des mandataires et serment des personnes ayant recueilli les signatures d'appui

Cette section, présentée au début du formulaire, est le résultat de la fusion des deux sections suivantes : « Identification du ou des mandataires » et « Serment de la personne qui recueille les signatures d'appui », lesquelles se trouvent respectivement aux pages 2 et 23 du formulaire actuel de déclaration de candidature.

Un espace a été ajouté afin qu'un candidat ayant recueilli des signatures d'appui puisse inscrire ses initiales, à la suite de son serment.

Pour les mandataires, il y a d'abord l'identification de ceux-ci, incluant leur signature. S'ils ont recueilli des signatures d'appui, ils doivent remplir le serment et apposer leur signature et leurs initiales. Notons que les initiales figurent sur une ligne distincte de celle de la signature afin d'éviter les oublis.

Tout comme pour les mandataires, nous proposons que l'inscription des initiales soit également obligatoire pour les candidats qui recueillent des signatures d'appui. Ces initiales constituent un outil de corroboration lors de la validation des signatures d'appui qui doit être effectuée par le directeur du scrutin conformément à l'article 245 de la Loi électorale. Cela lui permet de s'assurer, en toute apparence et de manière raisonnable, que les signatures d'appui ont bien été recueillies par le candidat ou ses mandataires, comme prescrit par l'article 242.

Les modifications précédemment énoncées visent à diminuer les risques d'erreurs ou d'oublis, à faciliter la validation par les directeurs du scrutin, et surtout, à assurer une meilleure conformité du formulaire de déclaration de candidature. Le regroupement de certaines sections permettra de simplifier le formulaire, ce qui constitue l'une des préoccupations qui nous ont été formulées à maintes reprises par des représentants des partis politiques.

Page 5 – Déclaration de la personne candidate

La déclaration de la personne candidate au sujet de la photographie a été modifiée afin de tenir compte des ajustements proposés à l'article 6 du Règlement qui touchent les spécifications de la photographie ainsi que de la modification apportée à l'article 241 de la Loi électorale par la Loi concernant le processus électoral (2011, c. 5), qui prévoit que la photo est maintenant signée au verso par la personne candidate elle-même plutôt que par deux électeurs.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE *

Loi électorale
(chapitre E-3.3, a. 239, 241 et 550)

1. L'article 6 du Règlement sur la déclaration de candidature est remplacé par le suivant :

« 6. La photographie jointe à la déclaration de candidature doit donner une vue de face complète ou légèrement de biais du candidat à partir des épaules, à visage découvert, sur fond clair uni, sur papier photographique de format de type passeport de 50 mm en largeur et 70 mm en hauteur (2 po en largeur × 2 ¾ po en hauteur).

Le directeur général des élections peut partager, reproduire, distribuer et communiquer la photographie visée au premier alinéa pour toute utilisation liée au processus électoral. ».

2. La formule 42 de ce règlement est remplacée par la formule prévue en annexe.
3. Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

* Les dernières modifications au Règlement sur la déclaration de candidature, approuvé par la Commission de l'Assemblée nationale le 23 mars 1989 (1989, G.O. 2, 1964), ont été apportées par le règlement approuvé par la Commission le 31 mars 2004 (2004, G.O. 2, 1852). Pour les modifications antérieures, voir le « Tableau des modifications et Index sommaire », Éditeur officiel du Québec, 2016, à jour au 1^{er} juillet 2016.

Regulation to amend the Nomination Regulation *

Election Act
(chapter E-3.3, ss. 239, 241 and 550)

1. Section 6 of the Nomination Regulation is replaced by the following:

“6. The photograph attached to the nomination paper must show a full head view from the front or slightly from the side of the candidate, from the shoulders up with the face fully visible, against a plain light background and using photographic paper. The photograph must be passport size 50 mm wide x 70 mm high (2 inches wide × 2-3/4 inches high).

The Chief Electoral Officer may share, reproduce, distribute or convey the photograph referred to in the first paragraph for any use in connection with the electoral process.”.
2. Form 42 is replaced by the form appearing in the Schedule.
3. This Regulation comes into force on the fifteenth day following the date of its publication in the *Gazette officielle du Québec*.

* The Nomination Regulation, approved by the Committee on the National Assembly on 23 March 1989 (1989, G.O. 2, 1580), was last amended by the regulation approved by the Committee on the National Assembly on 31 March 2004 (2004, G.O. 2, 1287). For previous amendments, refer to the *Tableau des modifications et Index sommaire*, Éditeur officiel du Québec, 2016, updated to 1 July 2016.

Identification de la personne candidate

Statut

Agente officielle ou agent officiel

* Informations obligatoires

Désignation du ou des mandataires et serment des personnes ayant recueilli les signatures d'appui

Candidate ou candidat – remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

* Signature de la candidate ou du candidat _____

* Initiales de la candidate ou du candidat _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____,

le _____ 20____. _____

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Mandataire

* |
Prénom

* |-----|

Nom

Domicilié(e) au _____
 Numéro Rue Municipalité Code postal

Téléphone _____ Autre numéro _____ Courriel _____

* Signature de la ou du mandataire _____

Remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies par la ou le mandataire

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

* Signature de la ou du mandataire _____

* Initiales de la ou du mandataire _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____,

le _____ 20____. _____

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Mandataire

* |
Prénom

* |-----|
Nom

Domicilié(e) au _____

Numéro Rue Municipalité Code postal

Téléphone _____ Autre numéro _____ Courriel _____

* Signature de la ou du mandataire _____

Remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies par la ou le mandataire

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

* Signature de la ou du mandataire _____

* Initiales de la ou du mandataire _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____,

le _____ 20____. _____

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Désignation du ou des mandataires et serment des personnes ayant recueilli les signatures d'appui (suite)

Mandataire *
Prénom

*
Nom

Domicilié(e) au
Numéro Rue Municipalité Code postal

Téléphone Autre numéro Courriel

* **Signature de la ou du mandataire** _____

Remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies par la ou le mandataire

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

* **Signature de la ou du mandataire** _____

* **Initiales de la ou du mandataire** _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____ ,
le _____ 20 _____. _____
Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Mandataire	*		
		Prénom	
	*		
		Nom	
Domicilié(e) au			
		Número Rue	Municipalité Code postal
		Téléphone	Autre numéro Courriel
* Signature de la ou du mandataire			

Remplir cette section si des signatures d'appui ont été recueillies par la ou le mandataire

Je, _____, déclare sous serment que les _____ personnes dont les noms apparaissent au regard de mes initiales sur la déclaration de candidature ont apposé leur signature en ma présence, que je les connais et qu'à ma connaissance elles sont électrices de la circonscription.

*** Signature de la ou du mandataire** _____

*** Initiales de la ou du mandataire** _____

Déclaré sous serment devant moi, à _____ ,
le _____ 20 ____ . _____
Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

* Informations obligatoires

Déclaration de la personne candidate

* Je joins à la présente

☐ mon acte de naissance

ou

l'une des pièces d'identité suivantes :

☐ ma carte d'assurance maladie du Québec

☐ mon certificat de citoyenneté canadienne

☐ mon permis de conduire du Québec

☐ mon passeport canadien

☐ une copie du décret de changement de nom

et

☐ une photographie me montrant vue de face complète ou légèrement de biais à partir des épaules, à visage découvert, sur fond clair uni, sur papier photographique de format de type passeport de 50 mm en largeur et 70 mm en hauteur (2 po en largeur x 2¾ po en hauteur), et portant ma signature au verso.

* Je, _____ , pose ma candidature

dans la circonscription électorale de _____ ,

et déclare que :

1. je possède la qualité d'électeur, au sens de l'article 1 de la Loi électorale;

2. je ne suis pas inéligible au sens de l'article 235 de la Loi électorale.

En foi de quoi, j'ai signé,

à _____ , le _____ 20 _____ .

* Signature de la personne candidate

* Informations obligatoires

Page 4 de 23

**Autorisation de la candidate indépendante ou du candidat indépendant
(cocher l'une des cases et signer)**

☐ Je demande, par la présente, à être autorisé(e) à titre de candidat(e) indépendant(e) conformément à l'article 59 de la Loi électorale et je fournis les renseignements ci-dessous exigés par la Loi électorale.

☐ J'ai été autorisé(e) par le directeur général des élections à titre d'électeur(trice) qui s'engage à se présenter comme candidat(e) indépendant(e) conformément à l'article 59.1 de la Loi électorale.

☐ J'ai été autorisé(e) par le directeur général des élections à titre de député(e) indépendant(e) conformément à l'article 62.1 de la Loi électorale.

☐ Je ne désire pas être autorisé(e) à titre de candidat(e) indépendant(e). Je comprends que je ne pourrai pas solliciter ou recueillir des contributions, effectuer des dépenses, même provenant de mes propres deniers, ou contracter des emprunts, sous peine de commettre une infraction à la Loi électorale.

Identification de la candidate indépendante ou du candidat indépendant

(prénom et nom à la naissance, si différents de ceux indiqués à la section « Identification de la personne candidate »)

* Prénom		
* Nom		
* Adresse des communications (si différente de celle indiquée à la section « Identification de la personne candidate »)		
Numéro	Rue	Municipalité
		Code postal
* Téléphone (si non mentionné à la section « Identification de la personne candidate »)		
* Adresse des livres et des comptes		
Indiquer l'adresse où seront conservés les livres et les comptes relatifs aux contributions recueillies et aux dépenses effectuées :		
Numéro	Rue	Municipalité
		Code postal
* Signature de la candidate indépendante ou du candidat indépendant		Date

Attestation de l'autorisation par la directrice ou le directeur du scrutin

Au nom du directeur général des élections, j'acquiesce à votre demande d'autorisation à titre de candidat(e) indépendant(e) :

Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Date

* Informations obligatoires

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	18						
	19						
	20						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Municipalité	Signature	Initiales de la personne et de la les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)				
	21							
	22							
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

Prénom	Nom
--------	-----

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures	
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		Signature
	31						
	32						
	33						
	34						
	35						
	36						
	37						
	38						
	39						
	40						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	41						
	42						
	43						
	44						
	45						
	46						
	47						
	48						
	49						
	50						

Signatures d'appui

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures	
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		Signature
	51						
	52						
	53						
	54						
	55						
	56						
	57						
	58						
	59						
	60						

Signatures d'appui

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réserve vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	61						
	62						
	63						
	64						
	65						
	66						
	67						
	68						
	69						
	70						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures	
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		Signature
	71						
	72						
	73						
	74						
	75						
	76						
	77						
	78						
	79						
	80						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réserve Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	81						
	82						
	83						
	84						
	85						
	86						
	87						
	88						
	89						
	90						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	91						
	92						
	93						
	94						
	95						
	96						
	97						
	98						
	99						
	100						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réserve vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	101						
	102						
	103						
	104						
	105						
	106						
	107						
	108						
	109						
	110						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réserve Vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	111						
	112						
	113						
	114						
	115						
	116						
	117						
	118						
	119						
	120						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuions par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIÈLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	121						
	122						
	123						
	124						
	125						
	126						
	127						
	128						
	129						
	130						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

Nom

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Initiales de la personne qui recueille les signatures	
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		Signature
	131						
	132						
	133						
	134						
	135						
	136						
	137						
	138						
	139						
	140						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	141						
	142						
	143						
	144						
	145						
	146						
	147						
	148						
	149						
	150						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

Prénom	Nom
--------	-----

à l'élection d'une députée ou d'un député de ladite circonscription électorale à l'Assemblée nationale.

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réservé vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	151						
	152						
	153						
	154						
	155						
	156						
	157						
	158						
	159						
	160						

Signatures d'appui

Nous, soussignés, électrices et électeurs inscrits sur la liste électorale de la circonscription de _____, appuyons par les présentes, la candidature de :

[illegible]

L'électrice ou l'électeur qui appuie une déclaration de candidature doit être inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la signature est recueillie.

Dispositions légales

Selon l'article 245 de la Loi électorale, la directrice ou le directeur du scrutin vérifie si les personnes qui appuient la candidature sont bien inscrites sur la liste électorale de la circonscription.

Sanctions (art. 552 (2) (3) de la Loi électorale) Quiconque appuie une déclaration de candidature alors qu'elle ou qu'il n'est pas une électrice ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la circonscription pour laquelle la

déclaration est produite et quiconque appose sur une déclaration de candidature comme signature d'appui celle d'autrui commet une infraction et est passible :

1° pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ à 10 000 \$;

2° pour toute récidive dans les cinq ans, d'une amende de 3 000 \$ à 30 000 \$.

Espace réserve Vérification	N°	ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN LETTRES MOULÉES SES NOM, PRÉNOM ET ADRESSE TELS QU'ILS SONT INSCRITS SUR LA LISTE ÉLECTORALE				Signature	Initiales de la personne qui recueille les signatures
		Nom (à la naissance)	Prénom	Adresse (du domicile)	Municipalité		
	161						
	162						
	163						
	164						
	165						
	166						
	167						
	168						
	169						
	170						

Réception

Je, _____, directrice ou directeur du scrutin, reçois la présente déclaration de candidature. Tous les documents requis y sont joints. Sous réserve de la vérification de l'inscription sur la liste électorale des électrices et électeurs appuyant la présente candidature, elle est, selon toute apparence, conforme aux exigences de la Loi électorale.

Le _____ 20 _____.
Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Avis de conformité

J'atteste qu'au moins 100 électrices et électeurs qui appuient la présente déclaration de candidature sont bien inscrits sur la liste électorale de la circonscription et que cette déclaration est conforme aux exigences de la Loi électorale.

Le _____ 20 _____, à _____ h.
Signature de la directrice ou du directeur du scrutin

Identification of the candidate

IMPORTANT

The given name and surname opposite will be entered on the ballot paper

*** Membership in an authorized political party**

Name of the party as authorized

☐ I am appending hereto a letter from the leader of the authorized party who recognizes me as a candidate of that party.

or

*** I want the mention "Independent" to appear on the ballot paper.**

☐ **Yes, in**

☐ French

☐ English

☐ French/English

☐ English/French

☐ **No**

* Given name									
* Surname									
* Address	<table><tr><td>Number</td><td>Street</td><td>Municipality</td><td>Postal code</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Number	Street	Municipality	Postal code				
Number	Street	Municipality	Postal code						
Email									
* Telephone	<table><tr><td>Home</td><td>or</td><td>Other number</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td></tr></table>	Home	or	Other number					
Home	or	Other number							
* Signature of the official agent									

Designation of mandataries and sworn oaths of persons who collected the supporting signatures

Candidate – Complete this section if supporting signatures were collected

I, _____, state under oath that the _____ people whose names appear opposite my initials on the nomination paper affixed their signature in my presence, that I know them and that to my knowledge, they are electors in the electoral division concerned.

* Signature of the candidate _____

* Initials of the candidate _____

Stated under oath before me in _____,

on _____ 20____. _____

Signature of the returning officer

Mandatory

* |
Given name

* _____
Surname

Domiciled at

Number Street Municipality Postal code

Telephone _____ Other number _____ Email _____

* Signature of the mandatary _____

Complete this section if supporting signatures were collected by the mandatory

I, _____, state under oath that the _____ people whose names appear opposite my initials on the nomination paper affixed their signature in my presence, that I know them and that to my knowledge, they are electors in the electoral division concerned.

* Signature of the mandatary _____

* Initials of the mandatary _____

Stated under oath before me in _____,

on _____ 20____. _____

Signature of the returning officer

Mandatory

[illegible]

* |

Surname

Domiciled at

Number Street Municipality Postal code

Telephone _____ Other number _____ Email _____

* Signature of the mandatary _____

Complete this section if supporting signatures were collected by the mandatory

I, _____, state under oath that the _____ people whose names appear opposite my initials on the nomination paper affixed their signature in my presence, that I know them and that to my knowledge, they are electors in the electoral division concerned.

* Signature of the mandatary _____

* Initials of the mandatary _____

Stated under oath before me in _____.

on _____ 20____. _____

Signature of the returning officer

Designation of mandataries and sworn oaths of persons who collected supporting signatures (cont'd)

Mandatory	*			
		Given name		
	*			
		Surname		
Domiciled at				
		Number	Street	Municipality
				Postal code
		Telephone	Other number	Email
* Signature of the mandatory _____				

Complete this section if supporting signatures were collected by the mandatory

I, _____, state under oath that the _____ people whose names appear opposite my initials on the nomination paper affixed their signature in my presence, that I know them and that to my knowledge, they are electors in the electoral division concerned.

*** Signature of the mandatory** _____

*** Initials of the mandatory** _____

Stated under oath before me in _____,

on _____ 20 ____ . _____

Signature of the returning officer

Mandatory	*			
		Given name		
	*			
		Surname		
Domiciled at				
		Number	Street	Municipality
				Postal code
		Telephone	Other number	Email
* Signature of the mandatory _____				

Complete this section if supporting signatures were collected by the mandatory

I, _____, state under oath that the _____ people whose names appear opposite my initials on the nomination paper affixed their signature in my presence, that I know them and that to my knowledge, they are electors in the electoral division concerned.

*** Signature of the mandatory** _____

*** Initials of the mandatory** _____

Stated under oath before me in _____,

on _____ 20 _____.

Signature of the returning officer

* Mandatory information

Declaration of the candidate

* I have appended hereto

☐ my birth certificate

or

one of the following identification documents:

☐ my Québec health insurance card

☐ my Certificate of Canadian citizenship

☐ my Québec driver's licence

☐ my Canadian passport☐ a copy of the order changing my name

and

☐ A photograph of me showing a full head view from the front or slightly from the side, from the shoulders up with the face fully visible, against a plain light background and using photographic paper. The photograph must be passport size 50 mm wide x 70 mm high (2 inches wide x 2¾ inches high) and must be signed by me on the back.

* I, _____, am undertaking to run
as a candidate in the electoral division of _____.

and state that: 1. I am a qualified elector within the meaning of section 1 of the Election Act;
2. I am not ineligible within the meaning of section 235 of the Election Act.

In witness whereof, I have signed

in _____, on _____ 20_____.

* **Signature of the candidate**

* Mandatory information

**Authorization of an independent candidate
(check off one of the boxes and sign)**

☐ I hereby request to be authorized as an independent candidate pursuant to section 59 of the Election Act and I am providing the information below as required under the Election Act.

☐ I have been authorized by the Chief Electoral Officer as an elector who undertakes to run as an independent candidate pursuant to section 59.1 of the Election Act.

☐ I have been authorized by the Chief Electoral Officer as an independent Member of the National Assembly pursuant to section 62.1 of the Election Act.

☐ I do not wish to be authorized as an independent candidate. I understand that I cannot canvass or collect contributions, incur expenses, even from my own assets, or take out loans, otherwise, I will be committing an offence under the Election Act.

Identification of the independent candidate

(given name and surname at birth, if different from those indicated in the “Identification of the candidate” section)

* Given name			
* Surname			
* Address for communications (if different from that indicated in the “Identification of the candidate” section)			
Number	Street	Municipality	Postal code
* Telephone (if not indicated in the “Identification of the candidate” section)			
* Address of the books and accounts			
Indicate the address where the books and accounts related to the contributions collected and the expenses incurred will be kept:			
Number	Street	Municipality	Postal code
* Signature of the independent candidate		Date	

Attestation of the authorization by the returning officer

On behalf of the Chief Electoral Officer, I accept your application for authorization as an independent candidate:

Signature of the returning officer

Date

* Mandatory information

Supporting signatures

We, the undersigned, electors entered on the list of electors for the electoral division of _____, hereby support the candidacy of:

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Initials of the person who collects the signatures	
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)	Municipality		Signature
	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	No.	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
		Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							

Supporting signatures

We, the undersigned, electors entered on the list of electors for the electoral division of _____, hereby support the candidacy of:

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	21							
	22							
	23							
	24							
	25							
	26							
	27							
	28							
	29							
	30							

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	No.	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Initials of the person who collects the signatures	
		Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)	Municipality		Signature
	31						
	32						
	33						
	34						
	35						
	36						
	37						
	38						
	39						
	40						

Supporting signatures

We, the undersigned, electors entered on the list of electors for the electoral division of _____ hereby support the candidacy of:

[illegible]

for the election of a Member of the National Assembly for said electoral division.

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	41							
	42							
	43							
	44							
	45							
	46							
	47							
	48							
	49							
	50							

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	No.	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
		Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	51							
	52							
	53							
	54							
	55							
	56							
	57							
	58							
	59							
	60							

Supporting signatures

We, the undersigned, electors entered on the list of electors for the electoral division of _____, hereby support the candidacy of:

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Initials of the person who collects the signatures	
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)	Municipality		Signature
	61						
	62						
	63						
	64						
	65						
	66						
	67						
	68						
	69						
	70						

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)			
	71						
	72						
	73						
	74						
	75						
	76						
	77						
	78						
	79						
	80						

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	No.	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
		Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	91							
	92							
	93							
	94							
	95							
	96							
	97							
	98							
	99							
	100							

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Initials of the person who collects the signatures	
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)	Municipality		Signature
	111						
	112						
	113						
	114						
	115						
	116						
	117						
	118						
	119						
	120						

Supporting signatures

We, the undersigned, electors entered on the list of electors for the electoral division of _____, hereby support the candidacy of:

[illegible]

for the election of a Member of the National Assembly for said electoral division.

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	No.	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
		Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	121							
	122							
	123							
	124							
	125							
	126							
	127							
	128							
	129							
	130							

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Initials of the person who collects the signatures	
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)	Municipality		Signature
	131						
	132						
	133						
	134						
	135						
	136						
	137						
	138						
	139						
	140						

Supporting signatures

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the

nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS					Initials of the person who collects the signatures	
	No.	Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)	Municipality		Signature
	151						
	152						
	153						
	154						
	155						
	156						
	157						
	158						
	159						
	160						

Supporting signatures

We, the undersigned, electors entered on the list of electors for the electoral division of _____, hereby support the candidacy of:

[illegible]

The elector who supports a nomination paper must be entered on the list of electors for the electoral division for which the signature is collected.

Legal provisions

Under section 245 of the Election Act, the returning officer shall verify if the persons supporting the candidacy are indeed entered on the list of electors for the electoral division.

Penalties (Section 552 (2) (3) of the Election Act) Every person who supports a nomination paper, when she or he is not an elector whose name is entered on the list of electors for the electoral division for which the nomination paper is filed and every person who uses the signature of others as support on a nomination paper commits an offence and is liable to:

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

1° A fine of \$500 to \$10,000 for a first offence;

2° A fine of \$3,000 to \$30,000 for every subsequent offence within five years.

Space reserved for verification	No.	WRITE LEGIBLY AND IN BLOCK LETTERS YOUR SURNAME, GIVEN NAME AND ADDRESS AS THEY APPEAR ON THE LIST OF ELECTORS				Municipality	Signature	Initials of the person who collects the signatures
		Surname (at birth)	Given name	Address (domicile)				
	161							
	162							
	163							
	164							
	165							
	166							
	167							
	168							
	169							
	170							

Receipt

I, _____, returning officer, have received this nomination paper. All of the required documents are appended hereto. Subject to the verification of the entry on the list of electors of the electors supporting this nomination paper, in all appearances it meets the requirements of the Election Act.

On _____ 20_____.

Signature of the returning officer

Notice of conformity

I hereby certify that at least 100 electors supporting this nomination paper are entered on the list of electors for the electoral division and that this nomination paper meets the requirements of the Election Act.

On _____ 20_____, at _____ (specify time and a.m. or p.m.).

Signature of the returning officer